L'an mil huit cent trente trois, le douze juin à dix heures du matin Nous françois Légier-Desgranges, maire et officier de l'état civil de la commune de Combiers canton de Lavalette arrondissement d'angoulême Département de la Charente Soussigné, ayant 224 ff convoqué notre conseil municipal en vertu de la lettre de Mr. le Préfet de ce Département en date du six du courant, à l'effet de donner son avis sur l'établissement de cinq foires à gurat, et qui auraient lieu le vendredi après le jour des cendres, le 27 de chacun des mois d'avril, mai et juin et le lundi qui suit la Saint Roch. La commune de Combiers pense que les foires dont s'agit ne peuvent lui être qu'utiles et avantages sous le rapport du commerce, en conséquence elle donne son avis pour qu'elles aient lieu.

Fait et délibéré en séance les jour mois et an susdits Pierre Rivière et Etienne Campot, membres du conseil, ont déclaré ne savoir signer

B. Birot — Débeauché — L. Desgranges maire

Naugeon — Badaillac — Amillien Lacaud

L'an Mil huit cent trente trois, le Sept juillet à dix heures du matin, jour de dimanche, Nous françois Légier Desgranges maire de la commune de Combiers canton de Lavalette, arrondissement d'Angoulême Département de la Charente Soussigné, avons procédé publiquement à l'adjudication au rabais des réparations à faire à la couverture de l'Eglise de Combiers. Le Sr. Badaillac guillaume, maçon, demeurant à la Manoulie, ayant porté le dernier rabais pour les dites réparations à la somme de quatre-vingt douze francs, Nous avons déclaré qu'il était adjudicataire, et qu'il était tenu de fournir outre la main d'œuvre, les matériaux énoncés au devis estimatif, qui consistent savoir, cinq cents de tuiles creuses, une Barrique et demie de chaux, trois cents lattes feuilles, une brasse de tillage, trois charrois de sable et une livre et demie de pointes pour attacher les lattes feuilles. Il est en outre convenu qu'il sera prélevé cinq francs sur le prix de l'adjudication, pour le salaire de la personne qui a fait le devis.

Les dites Réparations devront être terminées le premier Septembre prochain.

Fait à la Mairie de Combiers les jour, mois et an susdits

Badaillac

Le maire de Combiers
L. Desgranges